

# Prise de position sur l'éducation sexuelle holistique (CSE) des jeunes en Suisse

*adopté par l'assemblée des délégué·e·s de la swimsa en ligne le 22 novembre 2020.*

*La version originale de ce document a été rédigée en allemand.*

## 1. Introduction

La santé et les droits sexuels et reproductifs (sexual and reproductive health and rights, SRHR) sont des éléments fondamentaux du système de santé. L'éducation sexuelle holistique est essentielle pour le développement personnel et la prévention de la santé dans ce domaine. L'éducation sexuelle holistique (en anglais Comprehensive Sexual Education, CSE) est une approche de l'éducation sexuelle adaptée au moment opportun et à l'âge, basée sur les directives du Centre fédéral d'éducation sanitaire (BZgA), de l'International Planned Parenthood Federation et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe. L'objectif est de fournir des informations objectives et scientifiquement fondées sur tous les aspects de la sexualité. (1) L'éducation sexuelle des jeunes est actuellement uniquement réglementée par le mandat sur l'éducation des établissements d'enseignement. En Suisse, il existe des directives régionalement différentes pour l'éducation sexuelle. La qualité varie d'un établissement d'enseignement à l'autre.

L'éducation sexuelle holistique est un processus continu ; elle n'est pas un événement unique et ne se limite pas à la salle de classe. Cependant, une éducation sexuelle scolaire solide offre la possibilité d'atteindre le plus grand nombre de personnes possible. De nombreux facteurs doivent être réunis pour garantir une qualité élevée. Divers membres associés de la swimsa apportent précisément leur contribution à ce sujet. Cette prise de position fournit une base pour cela et explique la position de la swimsa sur le thème de "l'éducation sexuelle holistique ( CSE ) des jeunes en Suisse".

## 2. Mise en contexte

La swimsa reconnaît que l'éducation sexuelle holistique joue un rôle important dans la mise en œuvre des SRHR ainsi que dans la mise en œuvre de l'égalité des sexes. Le CSE est important pour le développement général sain des enfants et des adolescent·e·s et devrait être assuré avec un large éventail d'éducateur·trices·x·s en santé sexuelle pour répondre à sa contribution essentielle aux soins de santé. Malgré son importance, le CSE n'est toujours pas accessible à tout le monde en Suisse.

L'éducation sexuelle est réglementée localement en fonction de l'établissement d'enseignement et, malheureusement, de loin pas partout selon les principes de l'éducation sexuelle holistique. Souvent, les aspects cognitifs, émotionnels, physiques

et sociaux de la sexualité ne sont pas pris en compte et les jeunes ne sont pas suffisamment responsabilisés pour vivre leur sexualité et leurs relations d'une manière autodéterminée, respectueuse, épanouissante, saine, sûre et responsable. L'éducation sexuelle holistique ne peut pas être traitée dans un bloc d'enseignement unique par les enseignant·e·x·s, mais est un processus qui se poursuit continuellement pendant, mais aussi après la fin de la scolarité obligatoire et qui dépend nécessairement de divers acteurs clés tels que les enseignant·e·x·s, les parents, les médecins, les professionnel·le·x·s dans l'enseignement, les jeunes entre eux et les services de conseil. La swimsa reconnaît la nécessité d'une amélioration dans ce domaine et formule les principales demandes suivantes:

### **La swimsa demande que...**

1. ... le CSE soit accessible à tou·te·x·s en tant que droit fondamental.
2. ... l'éducation sexuelle soit dispensée dans toute la Suisse selon l'approche globale (type 3) et se fonde sur les standards de qualité élevés des guidelines reconnus et des acquis scientifiques.
3. ... le CSE doit être garanti par un grand nombre d'éducateur·trice·x·s en santé sexuelle.
4. ... le CSE doit faire partie du programme d'études des établissements d'enseignement.
5. ... le CSE doit également être intégré dans les organisations hors école (notamment dans le secteur de la santé) et après la fin de la scolarité obligatoire, car il s'agit d'un processus qui n'est pas achevé avec la fin d'études.

### 3. Call to Action

#### La swimsa reconnaît que...

1. ... le CSE joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des droits sexuels et reproductifs et de l'égalité des sexes.
2. ... le CSE est important pour le développement général et sain des enfants et des adolescent·e·x·s et fait donc partie intégrante de la promotion générale de la santé.
3. ... le CSE apporte une contribution importante à la prévention des infections sexuellement transmissibles, de la violence sexuelle, de la trans-, homo- et bi-phobie, de la violence liée au sexe et des grossesses non désirées.
4. ... l'éducation sexuelle devrait aller au-delà de la simple diffusion d'informations et de la prévention des éventuelles conséquences négatives de l'activité sexuelle.
5. ... l'éducation sexuelle en dehors du cadre scolaire ne suffit pas à elle seule, car les sources extra scolaires n'ont souvent pas les connaissances nécessaires.
6. ... l'éducation sexuelle doit être adaptée à l'âge, une approche progressive de certains sujets est nécessaire et l'éducation sexuelle ne doit donc pas être un événement unique.

#### La swimsa demande...

*...des institutions éducatives, en particulier les facultés de médecine, que...*

1. ... une approche holistique des SRHR et de CSE soit intégrée et mise en œuvre dans l'éducation et la formation des professionnel·le·x·s de la santé, et que les étudiant·e·x·s en tant que figures clé de l'éducation sexuelle, apprennent clairement leur rôle et les compétences requises dans leur programme d'études.
2. ... soient fournies toutes les ressources nécessaires, y compris la formation de base et la formation continue des enseignant·e·x·s et des éducateur·trice·x·s externes (y compris les professionnel·le·x·s de la santé, les professionnel·le·x·s de l'éducation, les jeunes adultes formé·e·x·s à l'éducation sexuelle et le personnel de conseil en matière de santé).
3. ... les méthodes d'éducation sexuelle fassent l'objet de recherches plus approfondies, que leur efficacité et leur cohérence avec les besoins des jeunes soient revues et améliorées, et que les besoins des différents niveaux d'éducation et des différentes tranches d'âge soient davantage pris en compte.

*...des hôpitaux et des prestataires de soins que...*

1. ... ait lieu une collaboration active et interdisciplinaire entre les acteurs et actrices clés de l'éducation sexuelle afin d'assurer un échange d'informations et de veiller à ce que la sexualité soit considérée de manière globale au sens de CSE.

2. ... des cours de formation réguliers et actualisés sur les questions relatives au CSE soient dispensés au personnel médical afin de fournir des soins cliniques qui ne portent pas de jugement et reflètent une approche holistique des SRHR.

*...de la confédération et des cantons que...*

1. .... la base juridique soit renforcée pour la promotion d'une éducation sexuelle obligatoire, qu'elle soit scientifiquement fondée, adaptée à l'âge, culturellement sensible et holistique dans les établissements d'enseignement formels et informels à un âge précoce ; par exemple, en faisant de la CSE une matière obligatoire, tant à l'école primaire que secondaire, avec des standards et objectifs d'apprentissage minimums clairs.
2. ... dans tous les cantons suisses, l'éducation sexuelle réponde aux normes de CSE selon les directives internationales, soit fondée sur des données scientifiques et soit dispensée à un haut niveau.
3. .... les établissements d'enseignement soient tenus d'associer des expert·e·x·s externes, des spécialistes de l'éducation sexuelle et des jeunes adultes formé·e·x·s à l'enseignement des CSE et que les ressources, le temps, l'espace et les moyens financiers soient mis à disposition en conséquence.
4. ... des ressources et un financement suffisants soient prévus pour la formation continue des acteur·trice·x·s clés, y compris, mais sans s'y limiter, les enseignant·e·x·s et les prestataires de soins de santé, afin de garantir un ECS de qualité et fondé sur des données scientifiques.
5. ... les programmes d'abstinence (type 1) ne doivent plus être mis en œuvre en Suisse car ils n'ont pas d'effets positifs sur le comportement sexuel et la réduction des risques, alors que les stratégies globales (type 2) montrent les effets souhaités.

*...des membres de la swimsa, mais aussi de tous les autres étudiant·e·x·s du secteur de la santé qu'...*

1. ... ils prennent conscience de leur rôle en tant que personnage clé du CSE et s'informent et se forment en conséquence.
2. ... ils reconnaissent, soutiennent, participent activement, promeuvent et développent les projets existants dans le domaine des SRHR.
3. .. ils encouragent, soutiennent et réalisent l'émergence de nouveaux projets dans le domaine des SRHR. Ceux-ci doivent être fondés sur des preuves, être sexuellement positifs, être axés sur les droits humains, être adaptés à l'âge, favoriser l'autonomie et suivre les directives locales, nationales et internationales du CSE.

### **La swimsa s'engage à ce que...**

1. ... le CSE soit accessible à tou·te·x·s et s'adapte aux antécédents et aux besoins individuels, tels que l'âge, le sexe, le contexte culturel et les capacités physiques ou cognitives.

2. ... le CSE aide les jeunes à trouver leur identité sexuelle et se concentre sur leur droit à l'autodétermination sexuelle.
3. ... l'éducation sexuelle selon les normes du CSE soit dispensée par différents acteur·trice·x·s clés de l'éducation sexuelle de manière globale, holistique, multidimensionnelle et interdisciplinaire.
4. ... les objectifs d'éducation sexuelle déclarés par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la BZgA soient respectés.
5. ... le travail des projets CSE de swimsa soit reconnu, soutenu et promu à la fois dans les idées et financièrement.

## 4. Texte principal

### **Qu'est-ce que l'éducation sexuelle holistique ( CSE) ?**

L'éducation sexuelle holistique est une approche de l'éducation sexuelle adaptée à l'âge de l'enfant, basée sur les directives du Centre fédéral d'éducation sanitaire (BZgA), de la International Planned Parenthood Federation (IPPF) et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe. L'objectif est de fournir des informations non biaisées et scientifiquement correctes sur tous les aspects de la sexualité. (1) L'éducation sexuelle holistique est connue sous le nom de "Comprehensive Sexuality Education" (CSE).

### **Que signifie "comprehensive" ?**

La composante "comprehensive", ou holistique, vise à indiquer que cette approche de l'éducation sexuelle englobe les aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Outre l'anatomie et la fonction biologique des organes reproducteurs, des sujets tels que la puberté, les infections sexuellement transmissibles (IST), la contraception, une sexualité saine, la diversité des sexes, l'orientation et l'identité sexuelles et la discrimination fondée sur celles-ci, les relations, les consentements, la pornographie, le statut juridique, les sextos, les avortements, les médias et les rôles des sexes sont abordés. Dans l'approche holistique, le concept de sexualité n'est pas seulement axé sur les rapports sexuels et leurs conséquences négatives. (1)

Le terme "comprehensive" signifie également que l'éducation sexuelle doit être adaptée à l'âge, c'est-à-dire que le niveau de précision doit être adapté aux besoins et aux intérêts de la tranche d'âge concernée. Cela signifie que certains sujets doivent être élaborés étape par étape et que l'éducation sexuelle ne doit pas être un événement unique. (1)

### **Trois catégories de programmes d'éducation sexuelle**

Les programmes d'éducation sexuelle peuvent être divisés en trois catégories. (1)

- Les programmes de type 1 prévoient la renonciation aux relations sexuelles avant le mariage. ("programmes d'abstinence").
- Les programmes de type 2 considèrent l'abstinence comme une option, mais traitent également de la contraception et des rapports sexuels protégés ("éducation sexuelle complète").

- Les programmes de type 3 comprennent les éléments du type 2, mais vont au-delà et les placent dans un contexte plus large de l'adolescence et du développement personnel et sexuel ("comprehensive sex education", CSE).

Une étude menée aux États-Unis montre que les programmes d'abstinence (type 1) n'ont pas d'effets positifs sur le comportement sexuel et la réduction des risques, tandis que les stratégies globales (type 2) montrent les effets souhaités. (1)

### **Que souhaite le CSE ?**

En transmettant des connaissances, des compétences et des valeurs, le CSE vise à responsabiliser et à encourager les jeunes à vivre leur sexualité et leurs relations d'une manière autodéterminée, respectueuse, épanouissante, saine, sûre et responsable. Elle veut que les jeunes prennent conscience de leurs droits sexuels et soient capables de les défendre.

### **Que transmet le CSE ?**

L'éducation sexuelle est une tâche multidisciplinaire qui doit être menée par différentes autorités et selon différentes perspectives afin de permettre une approche holistique de l'éducation sexuelle. L'éducation sexuelle en dehors de l'école, par exemple par les seuls parents, n'est pas suffisante car les sources extérieures à l'école n'ont souvent pas les connaissances nécessaires. (1)

Les acteur·trice·x·s clés de l'éducation sexuelle sont les enseignant·e·x·s, les parents, les médecins, les professionnel·le·x·s dans l'éducation, les jeunes entre eux et les centres de conseil, qui se complètent de manière harmonieuse. (3)

### **Pourquoi le CSE ?**

L'accès au CSE est reconnu par la swimsa comme un droit fondamental pour les enfants, les jeunes et les adultes et joue un rôle central dans la mise en œuvre et la réalisation de la SRHR. Le CSE est inscrit dans des parties de la "Déclaration universelle des droits de l'homme" telles que "la protection de la santé, du bien-être et de la dignité" et se trouve également dans les droits sexuels et reproductifs définis par l'OMS, la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et est reconnu comme un droit de l'homme dans les déclarations des ONG IPPF (International Planned Parenthood Federation) et WAS (World Association for Sexual Health) (1,4,5,6,7).

Le CSE est également indispensable à la réussite de nombreux objectifs de développement durable de l'agenda pour le développement durable de 2030, tels que "la santé et le bien-être", "l'éducation de qualité", "l'égalité des sexes", pour ne citer que quelques exemples. (8) Le CSE est important pour soutenir le développement sain des enfants et des adolescent·e·x·s et fait donc partie intégrante de la promotion générale de la santé. (9) Des connaissances solides et complètes sur la sexualité constituent la base des décisions autonomes concernant son propre corps et contribuent à l'autonomisation des enfants, des adolescent·e·x·s et des adultes.

Le CSE apporte une contribution importante et scientifiquement prouvée à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), de la violence sexuelle, de la trans-/ homo-/ bi-phobie, de la violence sexiste, de la violence spécifique au genre et des grossesses non désirées. (9,10) Elle joue également un rôle clé dans la réalisation de l'égalité des sexes. (10)

Le CSE permet aux gens de vivre la sexualité comme un élément essentiel de la santé et du bien-être en prenant en compte plusieurs dimensions de la sexualité et en défendant une activité sexuelle saine, exempte de stigmatisation, de honte et de discrimination. (11) Il a été scientifiquement prouvé que la sexualité ne se limite pas à la biologie, mais qu'elle englobe plusieurs dimensions telles que la psychologie, le social, le cognitif, l'affectif, le sensuel, le culturel, le moral et le spirituel(12) . Ainsi, le CSE va au-delà de la simple communication d'informations et de la prévention des éventuelles conséquences négatives de l'activité sexuelle(12) .

### **L'éducation sexuelle en Suisse**

En Suisse, tous les enfants et les jeunes ont droit à une éducation sexuelle. L'éducation sexuelle, comme expliqué ci-dessus, constitue la base de la promotion de la santé sexuelle. Elle commence à la maison et se poursuit à l'école à des fins de prévention et d'éducation, mais aussi partout où les enfants et les jeunes vivent et se rencontrent. (9) Il n'existe pas de stratégie spécifique au niveau national pour la santé sexuelle ou l'éducation à la sexualité. Il n'existe que le programme "VIH et autres infections sexuellement transmissibles ( NPHS)". Ce programme vise à réduire le nombre de nouvelles infections et à diminuer les effets tardifs néfastes des IST. La campagne "LOVE LIFE", entre autres, fait partie de ce programme. (13)

La Confédération soutient une éducation sexuelle adaptée au développement ; toutefois, la responsabilité de la mise en œuvre incombe aux cantons et est décrite dans tous les programmes d'études cantonaux. En Suisse alémanique, le "Curriculum 21" s'applique, en Suisse romande le "Cadre de référence" et au Tessin "L'educazione sessuale a scuola : raccomandazioni operative". La mise en œuvre de l'éducation sexuelle ne peut être discutée pour l'ensemble de la Suisse, car il n'existe pas de modèle uniforme à l'échelle nationale. (13)

En Suisse, des entretiens ont montré que dans de nombreux endroits, le contenu des cours d'éducation sexuelle mis en place par les enseignant·e·x·s est plus orienté vers le "type 2" (plus proche de la biologie et des sciences) que le "type 3". Le contenu émotionnel et la promotion de la compétence holistique sont généralement introduits par des expert·e·x·s externes. Le financement des expert·e·x·s externes est très variable et est assuré par les cantons, les communes ou par les ressources propres de l'école. (13)

En Suisse romande, l'éducation sexuelle est mise en œuvre au moyen d'un "modèle de coopération". Ce "modèle de coopération" est basé sur le fait que les aspects biologiques de l'éducation sexuelle sont enseignés par des professeur·e·x·s qui sont soutenus par des expert·e·x·s externes. Ce soutien des professionnel·le·x·s est obligatoire. Ce système est bien établi, a fait ses preuves et est incontesté. (13)

En Suisse alémanique, l'éducation sexuelle est définie par le "programme 21". Il n'y a pas de sujet spécifique sur l'éducation sexuelle dans ce programme, mais le sujet est traité dans le domaine Nature, Homme, Société. L'éducation sexuelle n'est donc pas pertinente pour l'examen et la question de savoir si, quand et avec quelle qualité les jeunes reçoivent une éducation sexuelle dépend dans une large mesure de l'engagement des enseignant·e·x·s. La participation d'experts et d'agences externes est traitée différemment d'une école à l'autre, en fonction également des possibilités financières. (13)

Au Tessin, il existe une approche centrée sur l'enseignant·e·x, tandis que le groupe de travail (GLES) conseille les écoles sur les questions. Si nécessaire, il est possible de faire appel à des expert·e·x·s externes, les enseignant·e·x·s restant dans la salle pendant les cours externes. (13)

## Principes de l'éducation sexuelle holistique (CSE)

Le CSE devrait être accessible à tou·te·x·s. Elle doit tenir compte des antécédents individuels des groupes cibles et s'adapter à leurs besoins, par exemple en termes d'âge, de sexe, de culture et de limites physiques ou cognitives. (3)

Une approche positive sexuelle reconnaît que toutes les personnes sont des êtres sexuels ayant des droits sexuels, quels que soient leur âge, leur sexe, leur religion, leur orientation sexuelle, leur statut VIH ou leurs capacités physiques et cognitives. Le contenu du CSE réaffirme le droit à l'autodétermination, la valorisation de la diversité et l'égalité de tous les sexes. (3)

Une approche sexuellement positive favorise le développement de compétences sexuelles et la capacité associée à prendre des décisions indépendantes et autonomes sur les relations et/ou les pratiques sexuelles sans culpabilité ni honte. (11)

En conséquence, le CSE doit être mené de manière holistique selon le type 3, qui reconnaît un lien plus étroit entre l'adolescence et le développement personnel et sexuel et ne vise pas seulement l'abstinence comme la contraception de type 1 ou 2 et les rapports sexuels protégés(1).

Le CSE vise à faire en sorte que tous les jeunes comprennent qu'ils ont le droit à et le contrôle de leur propre sexualité et de leur bien-être sexuel. (3)

L'éducation sexuelle doit être dispensée selon des méthodes dont la qualité a été testée. Cette démarche doit se fonder sur les dernières découvertes scientifiques, tant en termes de contenu que de pédagogie. (3)

Les méthodes utilisées doivent permettre une interaction entre les élèves et avec les enseignant·e·x·s et être adaptées à l'âge, au niveau de connaissances, au développement émotionnel, social et physique des jeunes. (3)

Le CSE doit se dérouler dans un environnement ouvert et sans préjugés qui permet aux étudiant·e·x·s de poser des questions sur la sexualité et la santé sexuelle et d'en discuter sans crainte. La vie privée des élèves doit être respectée à tout moment et la confidentialité des informations personnelles doit être garantie. (3)

L'éducation sexuelle est une tâche multidisciplinaire qui doit être menée par différentes autorités et selon différentes perspectives afin de permettre une approche holistique de l'éducation sexuelle. (3)

## 5. Sources

1. WHO-Regionalbüro für Europa. "BZgA (2011) Standards für die Sexualaufklärung in Europa." Rahmenkonzept für politische Entscheidungsträger, Bildungseinrichtungen, Gesundheitsbehörden, Expertinnen und Experten. BZgA, Köln (2019).
2. <https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/fact-sheets/youth-definition.pdf>, Consulté le 26.09.20
3. bvmd, Positionspapier: "Sexualaufklärung junger Menschen in Deutschland", Freiburg (2018)
4. UN General Assembly. "Universal declaration of human rights." UN General Assembly 302.2 (1948).
5. <https://www.kinderrechtskonvention.info/uebereinkommen-ueber-die-rechte-des-kindes-370/>, Consulté le 23.4.2020
6. International Planned Parenthood Federation. "Sexuelle Rechte: Eine IPPF-Erklärung." United Kingdom, London (2009)
7. World Association for Sexual Health. "Declaration of sexual rights." (2014).
8. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>, Consulté le 26.09.2020
9. <https://www.bag.admin.ch/sexualaufklaerung>, Consulté le 23.04.2020
10. <https://www.ippfen.org/resource/sexuality-education-and-sustainable-development-opportunities-eu-development-cooperation>, Consulté le 23.4.2020
11. IFMSA, "Policy Document on Comprehensive Sexuality Education", General Assembly March Meeting, Slovenia (2019)
12. Prüfung der Grundlagen zur Sexualaufklärung. Bericht des Bundesrats in Erfüllung des Postulates 14.4115 Regazzi vom 10. Dezember 2014. Bern, Februar 2018.
13. Expertenbericht Sexualaufklärung. Sexualaufklärung in der Schweiz mit Bezug zu internationalen Leitpapieren und ausgewählten Vergleichsländern. Bern, (2017).